

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, **Cyril CHAUVOT**.

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, M. Michel PANNETIER, Mme Laëtitia DA SILVA, , M. Stéphane SAUVAGERE, Mme Sandrine MARTIRE, M. Laurent BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, Madame Krystel GEORGE, Mme Florence RENAUDIN, M. Yannick COPHER, M. Éric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Laurent CAUCHOIS, Bruno GABUET, Mme Mireille MARTIN

Ont donné pouvoir : Mme Véronique OKERMANS à Mme Sandrine MARTIRE

Étaient absentes : Mme Audrey MACON, Mme Aurélie BERGER

Michel PANNETIER est nommé secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

II Administration générale

1. Précision délibération indemnités des élus

Délibération 2024/20 : Précision Indemnités du maire, des adjoints et des délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **CONSIDERANT** les taux d'indemnités légalement déterminés pour la strate de population dont relève Gurgy, **DECIDE** de fixer au taux de 39.26% (le maximal de l'indemnité étant de 51.6 % de l'indice 1027 de la fonction publique), correspondant à 1 613.79 € bruts mensuels pour l'indemnité du maire

DIT que les indemnités sont fixées comme suit :

Du 1^{er} au 4^{ème} adjoint : 585.34 € bruts mensuels, soit un pourcentage de 14.24 % de l'indice 1027.

Des délégués : 158.67€ bruts mensuels, soit un pourcentage de 3.86 % de l'indice 1027.

III Finances

1. Admissions en non-valeur

Délibération 2024/21 : Admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (vote contre d'Eric LENOIR) de ses membres présents et représentés,

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes : 912.58 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la commune de Gurgy, article 6541, créances admises en non-valeur.

2. Tarifs stationnement, eau et bâtiment de l'escal

Délibération n°2024/22 TARIFS STATIONNEMENT, EAU ET BATIMENT DE L'ESCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

FIXE le tarif de stationnement camping-cars pour 24h taxe de séjour comprise à 9.00 euros du 1er avril au 31 octobre et à 6.00 euros du 1er novembre au 31 mars

FIXE à 2.00 euros le tarif des 10 minutes d'eau

FIXE à 170,00 € mensuels le prix de la location du local de l'escal pour les mois d'avril, mai, septembre et octobre et à 210,00 euros mensuel pour les mois de juin, juillet et d'août, location qui comprend l'alimentation électrique et l'eau, la consommation reste à discrétion

AUTORISE Monsieur le maire à signer les conventions de locations afférentes.

3. Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

Délibération n° 2024/23 Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la présentation de cet état annuel des indemnités des élus pour l'année 2023

4. Approbation du compte de gestion 2023

Délibération 2024/24 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
 - **DECLARE** que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.
 - **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

5. Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat

Délibération 2024/25 : Approbation du compte administratif du budget principal 2023 et affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel PANNETIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Cyril CHAUVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, hors la présence du Maire, le conseil municipal,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		100 000,00 €		148 031,90 €		248 031,90 €
Opérations budgétaires de l'exercice	1 507 055,41 €	1 659 589,89 €	840 792,90 €	934 117,62 €	2 347 848,31 €	2 593 707,51 €
TOTAUX	1 507 055,41 €	1 759 589,89 €	840 792,90 €	1 082 149,52 €	2 347 848,31 €	2 841 739,41 €
Résultat de clôture		252 534,48 €		241 356,62 €		493 891,10 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				493 891,10 €		
Restes à réaliser			111 422,69 €	157 390,12 €		
Besoin de financement des restes à réaliser						
Excédent de financement des restes à réaliser				45 967,43 €		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement consolidé			252 534,48 €			
				Au compte 1068 (investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement			252 534,48 €	Au compte 002 (fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté		
Considérant l'excédent d'investissement consolidé,			241 356,62 €	Au compte 001 Excédent d'investissement reporté		
3° décide d'affecter la somme de						

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Vote du budget primitif 2024

Délibération 2024/26 : Vote du budget primitif de la commune 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Abstention de Yves NAULLEAU) de ses membres présents et représentés ;

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2024 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Proposition</i>
011	Charges à caractère général	649 322,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	833 291,00
014	Atténuations de produits	17 000,00
65	Autres charges de gestion courante	145 169,58
66	Charges financières	11 400,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	203 566,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00
	Totaux	1 888 749,48

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Proposition</i>
013	Atténuations de charges	50 450,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	182 060,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	165 000,00
731	Impositions directes	765 000,00
74	Dotations, subventions et participations	384 804,00
75	Autres produits de gestion courante	86 100,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 801,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	252 534,48
	Totaux	1 888 749,48

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

<i>Chapitre/ Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Proposition</i>
OPERATIONS		
11	Bâtiments divers	90 200,00
20	Enseignement	2 000,00
20111	Aménagement escale fluviale et abords	10 260,00
20181	Restructuration du groupe scolaire	50 000,00
30	VRD, espaces verts	224 058,03
40	Sécurité	
50	Jeunesse, PRJ	9 000,00
60	Sports	10 200,00
70	Bibliothèque, culture	1 000,00
OPERATIONS NON AFFECTEES		
20	Immobilisations incorporelles	3 500,00
204	Subventions d'équipement versées	2 801,00
21	Immobilisations corporelles	80 988,92
OPERATIONS D'ORDRE		
040	Op d'ordre de transfert entre sections	2 801,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00
OPERATIONS FINANCIERES		

16	Emprunts et dettes assimilés	298 300,00
	Totaux	795 108,95

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre/ Opération	Libellé	Budget 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	258 768,00
13	Subventions d'investissement reçues	6 450,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	241 356,62
OPERATIONS D'ORDRE		
021	Virement de la section de fonctionnement	203 566,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 000,00
	Totaux	749 141,52

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 1 888 749,48 €
- section d'investissement 906 531.64 €
(dont 111 422.69€ de dépenses en RAR et 157 390.12 € de recettes en RAR)
- **TOTAL 2 795 281.12 €**

- DIT qu'au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal accorde un taux de 7.5% à M. le Maire.

7. Vote du taux des taxes directes locales 2024

Délibération n° 2024/27 : Vote du taux des trois taxes directes locales

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Yves NAULLEAU) de ses membres présents et représentés :

DECIDE pour l'année 2024 de voter les taux des 3 taxes locales comme suit :

Taxes	Taux communaux 2023	Taux communaux 2024
Taxe d'habitation	11.83 %	11.83 %
Taxe sur le foncier bâti	39.91 %	39.91 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.73 %	45.73 %

8. Vote de la subvention au CCAS

Délibération 202/28 : Vote de la subvention au CCAS

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Abstention de Laurent BARDIN, Véronique OKERMANS, Sandrine MARTIRE, Nathalie BARDIN, Yannick COPHER, vote contre de Yves NAULLEAU) de ses membres présents et représentés

ACCEPTE de verser au C.C.A.S. une subvention égale à 12 000.00 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024 et en recette au budget du CCAS.

9. Attribution des subventions aux associations

Délibération n° 2024/29 : Vote des subventions à l'ACLAG

Madame DA SILVA, Laurent CAUCHOIS et Monsieur PANNETIER quittent la séance et ne prennent pas part aux délibérations et au vote.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstention de Yves NAULLEAU) de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux sections de l'ACLAG de la commune :

Nom de l'organisme	2023	2024
ACLAG- absolut'jazz	1 000,00 €	1 500,00 €
ACLAG- Judo	1 500,00 €	1 200,00 €
ACLAG- Badminton	500,00 €	500,00 €
ACLAG- AKAPELA	150,00 €	150,00 €
ACLAG- Marche nordique	500,00 €	500,00 €
ACLAG- Gym		500,00 €
TOTAL	3 650,00 €	4 350,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024.

Délibération n° 2024/30 : Vote des subventions aux associations 1

Sur proposition de la commission « animation » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (abstention de M. le Maire et de Mme Véronique OKERMANS)

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune :

Nom de l'organisme	2023	2024
Avec nos loulous	150,00 €	200,00 €
ASG Football	1 800,00 €	1 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024.

Délibération n° 2024/31 : Vote des subventions aux associations 2

Sur proposition de la commission « animation » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune :

Nom de l'organisme	2023	2024
Amicale des anciens combattants	200,00 €	200,00 €
Association fruits d'antan	500,00 €	500,00 €
Association de tennis	500,00 €	
Amicale des Pêcheurs de Gurgy		200,00 €
Comité des fêtes de Gurgy	500,00 €	
Coopérative scolaire le blé en herbe	1 000,00 €	1 000,00 €
Coopérative scolaire le moulin (fonctionnement)	1 420,00 €	1 400,00 €
Coopérative scolaire le moulin (voyage scolaire)	2 800,00 €	2 800,00 €
Les aiguilles de Gurgy	150,00 €	200,00 €
Micro crèche les Petits choux	1 000,00 €	1 200,00 €
TOTAL	8 070,00 €	7 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024.

Liste affichée, le 12 avril 2024

Le Maire

Cyril CHAUVOT

